

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **dix-septième jour de décembre 2012 à 20h10** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

Déclaration d'intérêts pécuniaires

Le greffier indique que le maire Gilles Fortier ainsi que les autres membres du conseil, Alain Rivard, Serge Bizier, Fernand Ruel et Laurier Chagnon ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires, tel qu'exigé à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

12-12-397

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 11-12-2012 au 16-12-2012	
- nos M1138 à M1140 & 31789 à 31796	24 430,39 \$
- nos 31794-31795-31796	annulé

ADOPTÉE

12-12-398

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

Chèques :

En date du 17-12-2012	
- nos 31797 à 31881	198 691.86 \$

ADOPTÉE

12-12-399

Règlement no 2012-225 concernant l'imposition pour 2013 des taxes foncières, et de compensation

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-225 concernant l'imposition pour 2013 des taxes foncières et de compensation.

ADOPTÉE

- 12-12-400** **Règlement no 2012-226 concernant l'imposition pour 2013 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles**
- Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-226 concernant l'imposition pour 2013 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.
- ADOPTÉE
- 12-12-401** **Règlement no 2012-227 concernant la tarification 2013 pour le service d'aqueduc**
- Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-227 concernant la tarification 2013 pour le service d'aqueduc.
- ADOPTÉE
- 12-12-402** **Règlement no 2012-228 concernant la tarification 2013 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées**
- Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-228 concernant la tarification 2013 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.
- ADOPTÉE
- 12-12-403** **Taux d'intérêts sur arrérages de taxes**
- Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de fixer à **12 %** par année le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes pour l'année 2013.
- ADOPTÉE
- 12-12-404** **Renouvellement de l'emprunt temporaire**
- ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 577 de la Loi sur les cités et villes;
- Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 750 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2013, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus;
- Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.
- ADOPTÉE
- 12-12-405** **Transfert au surplus réservé – Terrains résidentiels**
- Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2012, soit 208 925,21 \$, au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de la nouvelle Ville de Princeville.
- ADOPTÉE

12-12-406

Transfert à la réserve sur les droits de carrières et sablières

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de transférer à la réserve sur les droits des carrières et sablières :

- un montant de 27 476,61 \$ à même les activités financières 2012;
- de retourner à cette même réserve un montant de 15 000 \$ comptabilisé aux états financiers 2011 à titre d'excédent de fonctionnement affecté à l'exercice subséquent et non utilisé en 2012.

ADOPTÉE

12-12-407

Remboursement anticipé au fonds de roulement

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de rembourser à même les fonds généraux de l'année 2012, un montant de 53 236 \$ emprunté au fonds de roulement par les résolutions 12-03-054, 12-06-204 et 12-06-176 et un montant de 150 000 \$ du montant de 260 000 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution 12-06-175;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrits.

ADOPTÉE

12-12-408

Création d'une réserve et transfert à cette réserve – Compensation matières recyclables

Sur la proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de créer une réserve sur la compensation des matières recyclables et de transférer à cette réserve un montant de 109 000 \$ reçu en 2012 et provenant de Recy-Québec pour les années antérieures à 2012 de leur programme.

ADOPTÉE

12-12-409

Règlement no 2012-229 modifiant le règlement no 2006-113 concernant la tarification pour les demandes d'informations au rôle d'évaluation

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-229 modifiant le règlement 2006-113 concernant la tarification pour demandes d'information au rôle d'évaluation.

ADOPTÉE

12-12-410

Création d'une réserve et transfert d'un montant reçu du Pacte rural

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de créer une réserve pour le refinancement du règlement d'emprunt no 2008-145 pour le Parc Multisports et de transférer à cette réserve un montant de 50 000 \$ reçu en 2012 du Pacte rural.

ADOPTÉE

12-12-411

Création d'une réserve et transfert d'un montant – Pavage de rues

Sur la proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de créer une réserve pour le pavage de rues et de transférer à cette réserve un montant de 100 000 \$ à même les activités financières 2012.

ADOPTÉE

12-12-412

Financement d'une partie d'une dépense engagée au règlement d'emprunt no 2007-130 à même les activités financières 2012

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de financer une partie du règlement d'emprunt no 2007-130, soit un montant de 12 000 \$, à même les activités financières 2012 et plus particulièrement de la façon suivante :

- poste budgétaire 02.412.01.499 12 000 \$

ADOPTÉE

12-12-413

Mauvaises créances

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à radier les soldes en 2012 des comptes suivants :

Client no 6437	677,25 \$
Client no 4746	43,68 \$
Client no 1130	151,11 \$

ADOPTÉE

12-12-414

Tarifs 2013 de l'inspection et du ramonage des cheminées par Les Services Hébert Ramonage

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la compagnie Les Services Hébert ramonage, pour procéder au ramonage des cheminées situées sur le territoire de la Ville de Princeville selon les tarifs suivants pour l'année 2013:

- | | |
|--|----------------------|
| - Ramonage, inspection et cueillette des cendres | 43,80 \$ par conduit |
| - Ramonage, inspection et cueillette des cendres + nettoyage tuyau | 59,65 \$ par conduit |

ADOPTÉE

12-12-415

Règlement no 2012-230 concernant les commerces de prêteurs sur gages, de marchands d'effets d'occasion et de marchands de bric-à-brac

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-230 concernant les commerces de prêteurs sur gages, de marchands d'effets d'occasion et de marchands de bric-à-brac.

ADOPTÉE

12-12-416

Règlement no 2012-231 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2012-231 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

ADOPTÉE

12-12-417

Demande de dérogation mineure de Monsieur Jean-François Godbout et de Madame Annie St-Pierre

ATTENDU QU'un permis de construction a été émis en 2007 ;

ATTENDU QUE les dimensions effectuées sont celles inscrites au permis ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'impact négatif pour le voisinage ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon , il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 60, rue Du Lac Sud, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Godbout et Madame St-Pierre afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une marge arrière de 5,60 mètres au lieu de 6,10 mètres, ce qui représente une dérogation de 0,50 mètre pour la marge arrière p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

12-12-418

Demande de dérogation mineure de Messieurs Patrice, Alain et Yves Croteau

ATTENDU QUE la largeur projetée est suffisante pour l'accès à la propriété ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une entrée privée et non d'une rue privée ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard , il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 581 à 589, rue Demers Est, la demande de dérogation mineure présentée par Messieurs Patrice, Alain et Yves Croteau afin de permettre de réduire la largeur du lot résiduel en bordure de la rue pour servir de chemin d'accès d'une largeur de 11,0 mètres au lieu de 25 mètres, ce qui représente une dérogation de 14 mètres pour la largeur du lot p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

12-12-419

Avis de motion – Modification du règlement no 530-95

Avis de motion est donné par le conseiller Fernand Ruel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 530-95 relatif aux ententes sur les travaux municipaux avec des promoteurs afin notamment de réduire à 20% la participation financière de la Ville de Princeville.

12-12-420

Première tranche 2013 de subvention au Centre aquatique régional de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder une subvention de 73 100 \$ pour l'année 2013 au Centre aquatique régional de l'Érable;

D'autoriser la trésorière à effectuer immédiatement le premier versement de cette subvention au montant de 36 550 \$.

ADOPTÉE

12-12-421

Projet informatique commun – Part de la Ville de Princeville dans les équipements

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser le versement d'un montant de 15 788,56\$ à la MRC de l'Érable constituant la part de la Ville de Princeville aux équipements informatiques communs (Princeville-MRC-Plessisville) installés aux bureaux de la MRC :

QUE le financement de cette dépense se fasse par un transfert de fonds du 02.190.01.499 pour un montant de 11 000 \$ et la balance à même le poste prévu, soit le 03.610.01.752;

QUE la trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

12-12-422

Décision sur la soumission pour la collecte et le traitement des matières putrescibles

ATTENDU QUE lors de l'attribution des contrats concernant les matières résiduelles, celui des matières putrescibles avait été mis à l'étude;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ne pas retenir l'offre de Gaudreau Environnement pour la gestion des matières putrescibles.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

12-12-423

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

